



Handelsregister - Registre du commerce - Registro di commercio
Mutationen - Mutations - Mutazioni

VD

Fédération Internationale de SAMBO (FIAS), à Lausanne, CHE-210.326.958, association (FOSC du 21.09.2016, p. 0/3066515). Statuts modifiés le 12 novembre 2015. Nouveau but: la FIAS poursuit les objectifs principaux suivants: développer et promouvoir le sport du SAMBO dans le monde entier; organiser des compétitions et des événements internationaux, et notamment les championnats du monde et la coupe du monde; régler les activités relatives au SAMBO entreprises par les associations membres et les autres organisations reliées à la FIAS; assurer l'application stricte des règles et des règlements de la FIAS dans le cadre de toutes les compétitions internationales de SAMBO, et notamment des championnats continentaux, qui se tiennent sous la supervision ou sous les auspices de la FIAS; soutenir, promouvoir, encourager la coopération et la compréhension mutuelle, des relations amicales et des liens d'amitié entre les associations membres et les athlètes pratiquant le SAMBO tout en respectant et en protégeant leurs intérêts; sélectionner, former, développer et superviser les juges, les arbitres et les entraîneurs de SAMBO ainsi que le personnel technique et administratif; représenter et défendre les intérêts du sport de SAMBO dans le cadre des comités olympiques nationaux et internationaux, du Comité International Olympique (CIO) et des autres organisations et autorités sportives internationales; régler les litiges et les désaccords entre ses membres et les participants, dans le cadre de procédures justes et équitables; s'opposer à toute discrimination raciale ou basée sur le sexe ou la religion, à quelque niveau que ce soit; aider les association à se faire reconnaître par les Comités Nationaux Olympiques (CNO) et/ou par les plus hautes autorités sportives des différents pays et à faire reconnaître la FIAS auprès du CIO; respecter et promouvoir les principes olympiques figurant dans la Charte Olympique, le Code de Conduite du CIO et le Code Mondial Antidopage (WADC) (pour but complet cf. statuts). Nouvelles ressources: cotisations annuelles; dons; revenus générés par les licences ou la vente de droits commerciaux relatifs aux événements liés au SAMBO; revenus générés par les sponsors; redevances des prestations de services assurées par la FIAS; frais de participation aux manifestations organisées par la FIAS; paiement des droits d'organisation des championnats du monde et des tournois internationaux organisés sous l'égide de la FIAS; amendes; plus-values des capitaux; autres sources.

Registre journalier no 17004 du 26.10.2016 / CHE-210.326.958 / 03135957

